

MFV
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 bis avenue des Volontaires
15000 AURILLAC

DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 2 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux janvier, à huit heures, l'associée unique a pris la décision suivante concernant la nomination du gérant de la société.

DECISION UNIQUE

L'associée unique décide que le gérant de la société MFV sera Marie Faucher Vieyres à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

Le gérant

Marie FAUCHER VIEYRES

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small vertical stroke.